

*Accord constitutionnel*

[Français]

**M. Lewis:** Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

● (1220)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

#### CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit établi pour faire une étude et présenter un rapport sur l'«Entente constitutionnelle de 1987 signée à Ottawa le 3 juin 1987 par les premiers ministres du Canada» dont des copies ont été déposées au Sénat et à la Chambre des communes le 3 juin 1987;

Que le comité spécial soit constitué de douze députés et de cinq sénateurs, et que les députés membres du Comité soient désignés au plus tard sept jours de séance après l'adoption de la présente motion;

Que le comité soit autorisé à créer, parmi ses membres, les sous-comités qu'il peut juger bon de créer et à leur déléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre des communes et les périodes d'ajournement;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire venir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour, les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit habilité à autoriser, s'il le juge opportun, la radiodiffusion et la télédiffusion de la totalité ou d'une partie de ses délibérations et de celles de ses sous-comités, conformément aux principes et pratiques qui régissent la diffusion des délibérations de la Chambre des communes;

Que le comité présente son rapport au plus tard le 14 septembre 1987. Toutefois, si la Chambre ne siège pas, le rapport sera réputé avoir été présenté le jour où il sera déposé auprès du greffier de la Chambre des communes et du greffier du Sénat;

Que les députés membres du comité puissent se faire remplacer par des substituts figurant sur une liste de substituts fournie aux coprésidents du comité mixte spécial par un représentant de chaque parti lors de la première séance du comité, et que ladite liste de substituts contienne au plus deux fois le nombre de députés membres du comité mixte spécial représentant chaque parti à la Chambre;

Que le quorum soit fixé à huit membres du comité lorsque celui-ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une autre décision, à condition que les deux Chambres soient représentées, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque six membres du comité sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat le priant de se joindre à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, cinq sénateurs pour le représenter audit comité mixte spécial.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'appuie aujourd'hui au nom de notre parti la motion dont la Chambre est saisie en vue d'établir un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des

communes pour tenir des audiences publiques, cet été, sur l'entente du lac Meech.

[Français]

C'est avec plaisir, madame la Présidente, parce que nous sommes d'accord sur l'entente du lac Meech comme le chef de l'Opposition (M. Turner) et comme le premier ministre (M. Mulroney) et son parti. C'est bon d'avoir le consentement des trois partis politiques ici à la Chambre pour un processus qui est très important. J'appuie cette résolution devant la Chambre aujourd'hui pour deux raisons.

[Traduction]

En premier lieu, j'appuie la motion à l'étude parce qu'elle nous donnera l'occasion, à titre de députés, d'expliquer l'Accord du lac Meech et de le rendre plus accessible à nos concitoyens. Cet aspect est important puisqu'il s'agit d'un document complexe dont les implications toucheront la vie des Canadiens durant de nombreuses années.

Deuxièmement, ce qui est encore plus important, j'appuie la résolution qui vise la création d'un comité spécial mixte dont est saisie la Chambre parce que j'estime que la population du Canada doit participer au processus constitutionnel. Les constitutions ne sont pas faites seulement pour les premiers ministres et les députés. La constitution intéresse tous les Canadiens de toutes les provinces de ce grand pays.

Je souhaite que les propositions constructives visant à améliorer l'Accord soient nombreuses et valables. J'espère également que les dix provinces tiendront des audiences, comme l'a fait la province de Québec et comme est obligée de le faire la province du Manitoba, si j'ai bien compris, afin que l'Accord soit envisagé aussi bien dans la perspective nationale que provinciale et que les résolutions de la Chambre des communes, du Sénat et des Assemblées législatives provinciales reflètent l'apport de tous les Canadiens qui composent ce pays de diversité. Nous aurons ainsi une constitution dont nous serons fiers à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

[Français]

Madame la Présidente, je me souviens très bien il y a cinq ou six ans alors qu'il y avait un autre Comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat du Canada qui effectuait une étude de la Constitution du Canada. J'étais membre de ce comité avec le député de Burnaby (M. Robinson), et je me souviens très bien que nous avons eu des séances pendant deux ou trois mois vers la fin de 1980 et le début de 1981. C'était un bon comité. Il y avait une bonne participation non seulement des députés ici à la Chambre comme le coprésident, M. Serge Joyal, mais des sénateurs qui avaient aussi participé. Je me souviens très bien du sénateur conservateur Arthur Tremblay et du sénateur libéral, M. Jack Austin.

Il y a eu une autre expérience avec le Comité mixte de la Chambre et du Sénat, c'était il y a deux ans, et j'ai parlé hier de ma collègue la députée de New Westminster—Coquitlam (M<sup>me</sup> Jewett) et elle a dit que c'était à l'été 1985, quand il y avait le Comité mixte sur la guerre des étoiles et le commerce bilatéral entre les États-Unis et le Canada. C'était encore une bonne expérience pour le Canada ainsi que pour les députés.